



LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE
DINAN AGGLOMERATION

Séance du : 11 avril 2023

Date d'affichage : 18/04/2023

- Délibération N° DB-2023-032

Achat Public – Signature du marché relatif au programme de voirie 2023


Affaire adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 022-200068989-20230420-DB_2023_032-DE

	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : mardi 11 avril 2023	N° DE L'ACTE : DB-2023-032

Le mardi 11 avril 2023, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 4 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents ce jour : 15 - Procurations : 0 - Voix délibératives : 15

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : MARDI 11 AVRIL 2023	DELIBERATION
	Achat Public	N° DE L'ACTE : DB-2023-032
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Achat Public - Signature du marché relatif au programme de voirie 2023		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

Par délibération en date du 6 mars 2023, Dinan Agglomération a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux prévus dans le cadre du programme de voirie 2023, passée avec les communes de Bourseul, Plancoët, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Michel-de-Plélan, Saint-Samson-sur-Rance et Trébédan.

En application de ladite convention, dans une optique de rationalisation et d'économie sur un territoire commun, Dinan Agglomération a été désignée maître d'ouvrage unique durant le temps nécessaire aux travaux.

Une consultation en procédure adaptée a donc été lancée. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil acheteur de Dinan Agglomération, le 10 février 2023.

Les travaux à exécuter comprennent :

- L'installation de chantier,
- La fourniture et la mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à la réalisation des travaux et la protection des chantiers, y compris la signalisation de déviations, et la location éventuelle de feux tricolores,
- L'implantation des ouvrages,
- La fabrication des enrobés, la fourniture, le stockage des liants et granulats,
- Le transport et la mise en œuvre des enrobés à chaud et à froid.

Les travaux sont répartis en 4 lots, tenant compte de la géographie du territoire et des techniques de réalisation des enrobés :

Lot(s)	Désignation
01	Secteur de Broons-Caulnes, Evran : Renforcements de chaussées en enrobés à chaud
02	Secteur de Broons-Caulnes, Evran, Plancoët : Revêtements de chaussées en enrobés à froid ou enrobés chaussées souples à faibles trafic
03	Tout le territoire de l'agglomération : renforcements de chaussées en GNT suivi de revêtements tri couche avec voile
04	Secteurs de Dinan, Guinefort, Rance, Plancoët, Plélan et Maignon : Renforcements de chaussées en enrobés à chaud

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
O1	TF	Tranche Ferme - Lot 1 Secteur de Broons Caulnes : Opérations n° BC22, BC 4, BC 11, BC 14, BC 15, BC 16, BC 17, BC 19 Secteur Evran : Opérations n° E10, E11, E12
	TO001	Tranche Optionnelle 1 - Lot 1 Secteur Broons Caulnes : BC 18
O2	TF	Tranche Ferme - Lot 2 Secteur de Broons Caulnes : Opération n° BC1, BC5 · Secteur Evran : Opérations n° E1, E2, E3, E4, E5, E13, E14, E15 · Secteur de Plancoët Plélan : Opération n° PctCo 7, Pln 2
O3	TF	Tranche Ferme - Lot 3 Secteur Dinan : Opérations n° D1, D5, D6, D7, D8, D9, D14
		Secteur du Guinefort : Opérations n° GCM 2 Secteur Broons : Opérations n° BC2, BC6, BC7, BC10, BC21 Secteur Plancoët : Opérations n° Pct 1, Pct 2, Pct 3, Pct 4, Pct 5, Pct 7, Pct 9, Pct 10, Pct 11, Pct 12, Pct 13, Pct 14, Pct 15, Pct Co 2, Pct Co5, Pct Co6 Secteur Plélan : Opérations n° : Pln 3, Pln 4, Pln 5, Pln6, Pln7, Pln8, PlnCo1, PlnCo2
O4	TF	Tranche Ferme - Lot 4 Secteur Guinefort : Opérations n° G1, G4, GCM1 · Secteur Rance : R1, R3, R4, R5, R7, R8, RCM1 · Secteur Dinan : D13 · Secteur Plancoët : Opérations n° Pct16, Pct Co1, PctCo3, PctCo4 Secteur Plélan : Pln1 · Secteur Matignon : M1
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Lot 4 Secteur Plancoët : PctCo5

Il s'agit de marchés ordinaires passés à prix unitaires. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Pour l'analyse des offres, le règlement de consultation définissait les critères pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 1, 2 et 4

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Développement Durable	10.0 %
21-Taux d'utilisation d'agrégats issu du recyclage	5.0 %
22-Mesures mises en œuvre afin de limiter l'émission de fumées et la pollution atmosphérique	5.0 %
3-Valeur technique	30.0 %
31-Organisation et méthodologie envisagées pour la réalisation des travaux (détail d'un chantier type d'enrobés avec délai entre les différentes phases)	20.0 %
32-Pertinence des moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation des travaux	10.0 %

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 022-200068989-20230420-DB_2023_032-DE

Pour le lot n° 3

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Développement Durable	10.0 %
2.1-Réemploi et/ou réutilisation des matières inertes	5.0 %
3.1-Organisation et méthodologie envisagées pour la réalisation des travaux (détail d'un chantier type d'enrobés avec délai entre les différentes phases)	20.0 %
3.2-Pertinence des moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation des travaux	10.0 %

La date limite de réception des offres a été fixée au 17 mars 2023 à 12H00.

A cette date, cinq candidats ont déposé une offre :

Ordre Arrivée	Date/heure Réception du pli	Nom et adresse du candidat	Coordonnées	Observations
1	16/03/2023 16H06	EVEN 3 BIS RUE DE L'INDUSTRIE 35730 PLEURTUIT	0299884154 accueil.even@marc-gw.fr	Lots : 1 et 4
2	17/03/2023 10H24	LESSARD TP SAS Le Pont de Pierre 22510 BREHAND	0296735846 lessard@lessard.fr	Lot : 3
3	17/03/2023 10H49	COLAS COTE D'EMERAUDE ZA ACTIPOLE IMPASSE DU SARRAZIN 35540 MINIAC MORVAN	0299892510 contact.emeraude@cc-las.com	Lots : 1, 2, 3 et 4
4	17/03/2023 11H21	SPTP La Saudraie 22440 PLOUFRAGAN	0296940083 0296788133 christophe@andrebidault.com	Lots : 1, 2 et 4
5	17/03/2023 11H51	EUROVIA BRETAGNE La Côte Boto BP 39 22440 PLOUFRAGAN	0296429048 saint-brieuc@eurovia.com	Lots : 1, 2, 3 et 4

La Commission des marchés de Dinan Agglomération, réunie le 3 avril 2023, a émis un avis favorable à l'attribution des marchés au vu des classements suivants :

Lot 1: - Colas
 - SPTP
 - EVEN
 - EUROVIA

Lot 2: - EUROVIA
 - Colas
 - SPTP

Lot 3: - LESSARD
 - COLAS
 - EUROVIA

Lot 4: - Colas
 - SPTP
 - EUROVIA
 - EVEN

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, les projets de marché sont mis à la disposition des conseillers communautaires au service Achat Public de Dinan Agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L5216-5 relatifs aux communautés d'agglomération,

Vu l'article L2123-1, L.2422-12 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2018-670 du 28 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2020-053 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau Communautaire pour prendre des décisions dans le domaine des marchés publics,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°DB-2021-074 en date du 6 mars 2023 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux prévus dans le cadre du programme de voirie 2022, passée avec les communes de Bourseul, Plancoët, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Michel-de-Plélan, Saint-Samson-sur-Rance et Trébédan.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 avril 2023,

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Attribuer les marchés aux candidats suivants :

Lots	Candidats	Montants HT
1 - Secteur de Broons-Caulnes, Evran : Renforcements de chaussées en enrobés à chaud	COLAS COTE D'EMERAUDE ZA ACTIPOLE IMPASSE DU SARRAZIN 35540 MINIAC MORVAN	319 399,00 €
		TF 300 521,00 €
		T0001 18 878,00 €

2 - Secteur de Broons-Caulnes, Evran, Plancoët : Revêtements de chaussées en enrobés à froid ou enrobés chaussées souples à faibles trafic	EUROVIA BRETAGNE La Côte Boto BP 39 22440 PLOUFRAGAN	272 334,50 € TF 272 334,50 €
3 - Tout le territoire de l'agglomération : renforcements de chaussées en GNT suivi de revêtements tri couche avec voile	LESSARD TP Le Pont de Pierre 22510 BREHAND	404 998,86 € TF 404 998,86 €
4 - Secteurs de Dinan, Guinefort, Rance, Plancoët, Plélan et Matignon : Renforcements de chaussées en enrobés à chaud	COLAS COTE D'EMERAUDE ZA ACTIPOLE IMPASSE DU SARRAZIN 35540 MINIAC MORVAN	359 803,55 € TF 351 853,55 € T0001 7 950,00 €

Soit un total de : 1 356 535,91 € HT pour l'ensemble du marché,

- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits marchés,
- **Autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité

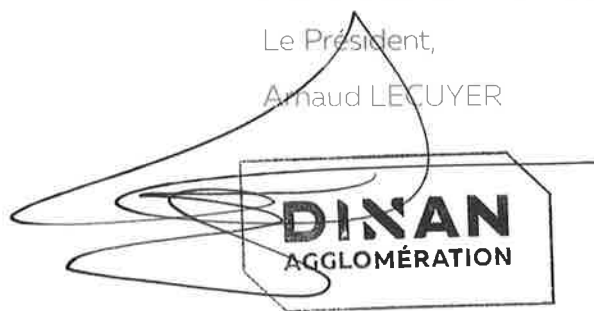
Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

A DINAN, le 20 avril 2023

Le Président,

Arnaud LECUYER



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Feuille de signature des délibérations – Séance du 11 Avril 2023

La secrétaire de séance,
Madame Suzanne LEBRETON



Le Président,
Monsieur Arnaud LECUYER

